

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE LILLE

LE DIRECTEUR GENERAL DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LILLE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1^{er} février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2015-34 créant l'unité mixte de recherche U 1189 et nommant son directeur ;

Vu la décision n° 2020-55 renouvelant l'unité mixte de recherche U 1189 et prolongeant son directeur ;

Vu la décision n° 2021-116 nommant Madame Nadira DELHEM directrice de l'unité mixte de recherche U 1189 ;

Vu le courrier du 6 janvier 2021 relatif à l'évolution du calendrier des évaluations par le Hcéres des établissements supérieurs et des organismes de recherche ;

DECIDENT :

Article 1 : L'unité mixte de recherche U 1189 intitulée « Thérapies Assistées par Lasers et Immunothérapies pour l'Oncologie » est prolongée jusqu'au 31 décembre 2025.

Article 2 : Madame Nadira DELHEM est prolongée dans ses fonctions de directrice de l'unité jusqu'au 31 décembre 2025.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2025.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Didier Samuel

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE LILLE

LE DIRECTEUR GENERAL DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LILLE